

Correspondance de Roger de
Rabutin, comte de Bussy,
avec sa famille et ses amis
(1666-1693). Tome 1 / avec
une préface, [...]

Bussy-Rabutin (1618-1693). Auteur du texte. Correspondance de Roger de Rabutin, comte de Bussy, avec sa famille et ses amis (1666-1693). Tome 1 / avec une préface, des notes et des tables, par Ludovic Lalanne. 1858-1859.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisationcommerciale@bnf.fr.

quoi je finis en vous assurant que nous vous désirons, que nous aurions volontiers noyé madame de *** si vous aviez pu prendre sa place; et que pour vous voir nous ferions de bon cœur un péché mortel. N'allez pas prendre cela de travers, mon cher, et vous imaginer des choses à quoi nous ne pensons pas.

238. — *Madame de Sévigné à Bussy.*

A Paris, ce 16 avril 1670.

Je reçois votre lettre, mon cousin; vous êtes toujours honnête et très-aimable; je ne vais guère loin chercher dans mon cœur, pour y trouver de la douceur pour vous.

Enfin n'abusez pas, Bussy, de mon secret;
Au milieu de Paris il m'échappe à regret,
Mais enfin il m'échappe, et cette retenue
Ne peut plus contenir la lettre que j'ai lue.

Je vous remercie de m'avoir rouvert la porte de notre commerce, qui étoit tout démanché. Il nous arrive toujours des incidents, mais le fond est bon; nous en rirons peut-être quelque jour. Revenons à M. Frémiot, notre cousin; n'est-il pas trop bon, ce président, d'avoir pensé en mourant à me donner son bien, lorsque j'y pensais le moins (1)? Je l'aimois fort, et j'y joins présentement une grande reconnoissance; de sorte que ma douleur est véritable. Cela est honteux, comme vous dites, que la présidente survive à un si admirable mari. C'est tout ce que je puis faire, moi qui vous parle. Adieu, je vous souhaite une patience qui triomphe de vos malheurs.

Vous ne voulez pas que je vous parle de ma fille, et moi

(1) Voy. la lettre du 10 juin 1671.

j'en veux parler. Elle est grosse, et demeure ici pour y faire ses couches ; son mari est en Provence , c'est-à-dire il s'y en va dans trois jours.

239. — *Bussy à madame de Montmorency.*

A Chasen , ce 19 avril 1670.

Pour répondre à toutes vos lettres , je commencerai par celle que vous écrivîtes au chevet du lit de madame de Montglas. Il est vrai qu'elle a pu dire de moi sur son sujet depuis quatre ans :

Hé quoi ! tantôt Pirandre et tantôt Armédon ?

Mais enfin j'en ai honte ; et, pour ne plus recevoir les reproches de cette foiblesse, je l'assure que j'ai pris un parti que je ne changerai jamais. Quand elle dit qu'il faut avouer que je suis un ami très-agréable, elle dit vrai : et quoique je reçusse cette vérité de toute autre que d'elle comme une grâce dont j'aurois obligation, l'esprit dans lequel je sais qu'elle parle de moi gâte toutes ses louanges, et c'est tout comme si elle ne parloit pas.

Elle dit encore que le malheur des gens comme moi, dont il n'en vient que deux en trois bateaux, c'est que s'ils viennent difficilement ils s'en vont avec grande facilité. Je lui réponds que cela pourroit bien être ; mais je lui apprends aussi, si elle ne le sait, qu'ils retournent tôt ou tard : car, en ce monde ici, rien n'est permanent, ma chère.

Vous savez que je suis ce qu'on appelle un badin fieffé, qu'il n'y a guère de fadaïses que je ne relève, et même que je ne fasse valoir pour peu qu'elles ne soient point galimatias. Je vous assure, madame, que je n'ai pu rien faire de la plante de votre amie et que j'ai trouvé partout son style